



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2021-11-10

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2021

Le huit novembre deux mil vingt et un, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX-SOUTIERS, légalement convoqué le trois novembre deux mil vingt et un, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Johann BARANGER, Maire.

Etaient présents : Johann BARANGER, Pascal POUBLANC, Jean Luc GUINARD, Sophie AUGER, Emmanuel ROUSSELOT, Marie-France TALINEAU, Guillaume BONNIN, Martin MOREAU, Audrey RIGAUDEAU, Joël BONNET, Lydie BARATON, Nathalie GEFFARD, Annie MARSALUT, Patrick CLISSON, Sophie BARIBAULT, Laura LUSSEAU.

Absents excusés : Jacky FAVREAU, Karine OLIVIER,
Anthony PEIGNON, Karine MORIN, Marie-Sandrine GIRARD

Absents non excusés : Éric CATHELINÉAU, Patrice NIVAUT

Secrétaire de séance : Sophie AUGER, assistée de Pascaline DREILLARD, Secrétaire Générale.

OBJET : FINANCES : Tarifs des locations de salles communales à compter du 1^{er} janvier 2022

Le bureau municipal propose la grille tarifaire suivante :

	Résident de la commune	Résident hors commune	Associations hors commune
Foyer Rural Saint-Pardoux	Parquet	50	110
	Salle carrelée (frigo + chambre froide) Gratuité si réunion	50	110
	Toutes les salles	90	160
	Mariage (week-end complet)	250	500
	Forfait cuisine	85	85
	Journée supplémentaire	50	100
Options	Couvert	Gratuit	60
	Sonorisation	60	90

Salles annexes –Saint-Pardoux	Résident de la commune	Résident hors commune	Associations hors commune
Salle multi-activités	70	125	125
Salle Pompiers	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Salle L'Étape <i>Gratuité si réunion</i>	40	100	100
L'Étape – Chambre verte	10	15	15
L'Étape – Chambre rouge	15	20	20
L'Étape – Chambre grise	15	20	20
L'Étape – Chambre mauve	20	30	30
Taxe séjour chambre d'hôtes	0.40	0.40	0.40

Soutiers	Résident de la commune	Résident hors commune	Associations hors commune
Mariage	175	250	
Salle polyvalent	80	120	120
Vaisselle (forfait)	Gratuit	60	60
Stand (la travée)	Gratuit		Gratuit

- ✓ Horaires de location : journée : 9h00 à 9h00 - mariage du vendredi 18h00 au lundi 9h00.
- ✓ Le nettoyage de toute salle communale comprend : balayer et serpillier les sols, laver les tables et chaises, nettoyer les communs (toilettes, entrée, cuisine), trier et évacuer les poubelles. Les produits de nettoyage sont fournis par la municipalité.
- ✓ Les extérieurs devront être vérifiés et laissés propres. Un état des lieux entrant et sortant sera établi, à compter du 1^{er} janvier 2022. La désinfection est ensuite effectuée par les services communaux.
- ✓ Un forfait ménage est proposé : 150 euros (Foyer rural) – 100 euros (Soutiers). Une pénalité pourra être appliquée, en cas de ménage insuffisant, soit 20 euros/heure de nettoyage par les agents communaux.
- ✓ Arrhes : 30% seront appliquées si l'annulation est faite moins d'un mois avant la date réservée, 50% si l'annulation est faite 3 jours avant la date préalablement réservée.
- ✓ Les fêtes de voisins (de quartier) se verront appliquer la tarification 'associations'.
- ✓ Les associations communales ont la gratuité de toutes les salles communales.



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2021-11-10

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la grille tarifaire de location de salles telle que présentée ci-dessus et pour un effet au 1^{er} janvier 2022,
- **DIT** que les recettes seront inscrites en section de fonctionnement du budget principal,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Johann BARANGER

